

PROCÈS-VERBAL DE NOMINATION DU GÉRANT

EURL ASL – ATELIER SERVICES ET LOISIRS

Procès-verbal des décisions de l'associé unique

L'an deux mille vingt-six, le **9 août 2026**, l'associé unique de la société **EURL ASL – ATELIER SERVICES ET LOISIRS**, société à responsabilité limitée à associé unique, prend les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION – NOMINATION DU GÉRANT

L'associé unique décide de nommer en qualité de gérant de la société :

Nom et prénom	Ludovic Gabriele
Date de naissance	02/05/1981
Lieu de naissance	Marseille (Bouches-du-Rhône)
Qualité	Gérant

M. Ludovic Gabriele est nommé gérant pour une durée indéterminée. Il accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité l'empêchant d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION – POUVOIRS DU GÉRANT

Le gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi et les statuts à l'associé unique.

TROISIÈME DÉCISION – PRISE D'EFFET

La présente nomination prend effet à compter du **9 août 2026**.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal, qui sera conservé dans les registres de la société.

Fait à Nollevorgues, le 9 août 2026

L'associé unique	Le gérant nommé
	